

Colloque organisé par le MÉP ACQ

**Le rôle de l'éducation populaire autonome dans les transformations
de la société québécoise
6, 7 et 8 novembre 1998**

De l'individuel au collectif

Liane Flibotte

*L'auteure travaille avec les victimes d'accidents et de maladies du travail depuis 10 ans.
Elle a d'abord travaillé au Comité des travailleurs et travailleuses accidenté-e-s de l'Estrie (CTTAE) et
travaille maintenant à l'Union des travailleurs et travailleuses accidenté-e-s de Montréal (UTTAM).
Elle siège au comité de coordination de l'Assemblée des travailleurs et travailleuses accidenté-e-s du
Québec depuis 1989.*

1. Introduction	3
II. Les obstacles au passage de l'individuel au collectif..	3
A. <u>Le climat ambiant: le syndrome assis ou debout ?</u>	3
B. <u>Des bailleurs de fonds et des fonds qui bâillonnent. ..</u>	4
1. <i>La reconnaissance ou la récupération ?</i>	4
2. <i>Des fonds qui assurent notre survie ou notre détournement?</i>	5
C. <u>Notre inégal niveau de cohérence: être contradictoirement contre...</u>	5
1. <i>Le discours technocratique: parler pour être compris ou pervertis ?</i>	5
2. <i>Les programmes d' employabilité : survivre en gérant des pauvres?</i>	6
III. Les moyens nous permettant de passer de l'individuel au collectif-	6
A. <u>Se rappeler pourquoi on veut passer de l'individuel au collectif...</u>	7
B. <u>Offrir des services individuels sans desservir la cause collective...</u>	8
1. <i>Éviter les pièges que présentent les services individuels pour nos organisations</i>	8
a. Maintenir la perspective politique de notre travail	9
b. Garder le contrôle sur nos priorités et échéancier de travail	9
c. Une expérience parmi d'autres	10
2. <i>Éviter les pièges que présentent les services individuels pour nos équipes de travail</i>	11
a. Relativiser la valorisation.. .	11
b. La motivation qu'on trouve dans des résultats mesurables	12
c. Ne pas confondre obtenir gain de cause et obtenir justice.. .	12
d. Accepter qu'on ne peut pas répondre à l'ensemble des besoins	13
e. Une expérience parmi d'autres	13
3. <i>Le service mobilisateur est un service qui traduit notre volonté de passer de l'individuel au collectif..</i>	14
a. Un service qui repose sur la réalité collective des gens que nous rejoignons	14
b. Une expérience parmi d'autres	14
IV. Conclusion	15

I. Introduction

Le passage de l'individuel au collectif est indubitablement un des plus grands défis qu'ont à relever les groupes d'éducation populaire autonome. Bien que ce passage n'ait jamais été automatique et qu'il ait toujours commandé une bonne somme de boulot, il est peut-être, depuis quelques années, plus exigeant. Il n'en est pas pour autant moins possible, ni moins nécessaire. J'estime conséquemment que nous devons nous questionner sur les obstacles qui se dressent sur son passage et sur les moyens nous permettant de le réaliser. Un tel questionnement devrait nous amener à mieux concevoir, à mieux réaliser et à mieux évaluer notre travail d'éducation populaire autonome et le rôle qu'il peut jouer dans les transformations de la société québécoise
...

II. Les obstacles au passage de l'individuel au collectif...

Comme c'est souvent le cas pour les tâches importantes, le passage de l'individuel au collectif se heurte à certains obstacles. Il ne s'agit toutefois pas d'obstacles insurmontables et en ce sens, ils ne devraient pas nous décourager de poursuivre notre travail...

A. Le climat ambiant : le syndrome assis ou debout ?

La lutte collective n'a pas la cote actuellement. En effet, l'air n'est plus, nous dit-on, à la confrontation. Nous serions en effet, entré-e-s dans l'ère de la concertation, de la participation et du partenariat. Ainsi, ceux et celles qui refusent de voir tous les intérêts se fondre et se confondre sont dépeint-e-s comme des dinosaures qui refusent de comprendre que les temps ont changé. Il serait plus facile d'admettre une telle chose si les conditions de vie et de travail des membres de nos organisations s'amélioraient... Ce n'est malheureusement pas le cas!

Ceux et celles qui estiment encore et toujours que la lutte collective est nécessaire aux changements sociaux, économiques et politiques que nous souhaitons sont présenté-e-s comme des «belliqueux». Ce n'est pourtant pas nous qui avons déclaré la guerre aux classes ouvrière et populaire et particulièrement aux femmes qui en font partie, ni nous qui appauvrissons toujours davantage la population, ni nous encore qui condamnons des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants à vivre dans des conditions devenues intenable. Non, ce n'est pas nous qui avons déclaré la guerre... Nous ne sommes pas des «belliqueux». Peut-être même ne le sommes-nous pas assez... Mais il ne faudrait quand même pas ajouter l'insulte à l'injure et nous demander de nous entendre et de dégager des consensus avec ceux qui détruisent nos vies et la vie des gens dont nous nous devons (dans le sens de se devoir à soi-même) d'être solidaires.

D'ailleurs, il est intéressant de noter que les tenant-e-s de la nouvelle approche ne nous expliquent pas souvent en quoi cette dernière a empêché la détérioration des conditions de vie et de travail de la vaste majorité de la population et, notamment, les attaques au Code du travail, l'effritement du régime de santé-sécurité, les attaques aux lois environnementales, à l'assurance- chômage (je sais qu'il faut dire assurance-emploi mais je suis une obstinée), à l'aide sociale, à la santé, à l'éducation et j'en passe. . .

Il m'apparaît juste d'évaluer les stratégies et les tactiques à la lumière des résultats qu'elles obtiennent et des conséquences qu'elles entraînent. Et à la lumière

des résultats obtenus par la concertation, la participation et le partenariat, il m'apparaît que ces approches ne sont pas les planches de salut qu'on nous promettait et que certain-e-s nous promettent encore.

D'autres diront qu'il faut adopter ces stratégies par dépit parce que les gens ne veulent plus se battre. Je ne partage pas leur point de vue. Mais même si c'était vrai, ne serait-il pas temps de quitter toutes les tables où nous sommes pour nous consacrer à une tâche qui serait devenue primordiale, celle de redonner à nos membres la conscience de leurs intérêts et la volonté de les défendre?

Il est d'ailleurs questionnant de voir certains groupes d'éducation populaire autonome, autrefois si critiques face à l'approche de concertation qui avait fait son apparition dans le mouvement syndical à la toute fin des années 70, adopter aujourd'hui cette même approche. Cela est évidemment d'autant plus curieux que l'on connaît les ressources limitées de nos groupes. Dans un contexte où nous ne pouvons pas tout faire, il me semble que nous devrions nous interroger plus rigoureusement sur nos priorités.

Bien sûr, il est vrai que la lutte collective n'obtient pas toujours les résultats voulus. En effet, dans la conjoncture actuelle où le rapport de forces n'est pas en notre faveur (en partie parce que nous avons beaucoup de difficulté à faire l'unité qui favoriserait qu'il le soit davantage), la lutte collective n'empêche pas tous les reculs. J'estime toutefois qu'en ces temps plus difficiles, elle a, au moins, l'avantage d'être porteuse de plus de clarté que de confusion. Elle a aussi le mérite de mettre en lumière notre conscience de nos intérêts et de préserver notre dignité.

Évidemment, même convaincues de la nécessité de la lutte collective, plusieurs personnes, sinon toutes, voient bien que le climat ambiant a des effets sur notre capacité à passer de l'individuel au collectif. C'est la raison pour laquelle une partie des énergies de nos organisations doit être consacrée à la transformation de ce climat dans des lieux où nous nous retrouvons entre véritables alliés et où nous pouvons nous organiser sur la base de nos intérêts propres, plus aisément conciliables.

B. Des bailleurs de fonds et des fonds qui bâillonnent...

Nos bailleurs de fonds, surtout quand il s'agit de bailleurs de fonds gouvernementaux, n'ont évidemment pas intérêt à ce que nos groupes deviennent des lieux de rassemblement et d'organisation de la résistance politique et sociale. Ils tirent néanmoins certains avantages de notre existence surtout s'ils peuvent influencer directement ou indirectement l'action de nos groupes que l'on veut autonomes. Notre réponse aux volontés des bailleurs de fonds n'est pas toujours celle à laquelle on pourrait s'attendre... On peut donc, à l'occasion, se retrouver aux prises avec des fonds qui bâillonnent. . .

1. La reconnaissance ou la récupération?

Il semble bien que l'État vienne de découvrir les organismes d'éducation populaire autonome et d'action communautaire autonome, qu'il se plaît à appeler des groupes communautaires. Certaines personnes pourraient être tentées de voir, dans cette découverte, une reconnaissance demandée depuis longtemps par notre mouvement. Je serais plutôt tentée d'y voir, principalement, une tentative de

récupération. Certain-e-s pourraient penser que je suis paranoïaque, je ne le pense pas... Combien de groupes financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère où la supposée reconnaissance a fait son entrée en premier, constatent aujourd'hui qu'ils sont appelés à devenir les déversoirs de l'État, qu'ils sont appelés à remplacer les services que l'État devrait offrir à la population?

Face à un tel constat, il faut rester sur nos gardes. En effet, à quoi servirait-il que notre mouvement soit reconnu si c'est pour être récupéré par l'État? Nous voulons être reconnus pour ce que nous sommes. Notre volonté d'être reconnus peut, si elle n'est pas bien enracinée dans ce que nous sommes, nous jouer de mauvais tours...

2. Des fonds qui assurent notre survie ou notre détournement?

Il ne faut pas négliger le fait que plusieurs de nos groupes sont dans une situation où leur financement est tout juste suffisant pour éviter leur disparition. Ainsi, combien d'organismes, par souci de survie, acceptent des fonds en échange desquels ils doivent faire réaliser des mandats qu'ils ne se seraient pas donnés eux-mêmes? Nous pouvons, dans ces cas, nous demander à quoi il sert d'accepter des fonds qui nous forcent à faire des choses que nous n'avions pas choisi de faire et qui nous empêchent de faire celles que nous avons pourtant choisi de faire.

Évidemment, dans un contexte de démantèlement social, la tendance des bailleurs de fonds gouvernementaux est à la prestation de services individuels. Ils ont en effet besoin d'organismes susceptibles de «réparer» leurs pots cassés... Ceci peut, bien sûr, présenter un risque, soit celui que nous soyons détournés de notre mandat d'action collective. Il faut donc nous assurer de faire des choix conformes à nos perspectives quant aux services offerts dans nos groupes et surtout quant à la manière de les offrir.

C. Notre inégal niveau de cohérence: être contradictoirement contre...

Les pressions dont nos groupes sont l'objet ne sont pas sans effet sur notre capacité d'avoir une pratique qui soit cohérente avec nos principes que nous estimons pourtant justes. Cela se traduit de différentes façons, mais je m'attarderai ici à deux éléments qui m'apparaissent être parmi les plus importants ou les plus révélateurs des difficultés que nous éprouvons comme mouvement. . .

1. Le discours technocratique : parler pour être compris ou pervertis?

S'il est vrai que nos groupes sont souvent confrontés à des fonds qui bâillonnent, il leur arrive également de se bâillonner eux-mêmes. J'en prends pour preuve le discours technocratique qui fait pernicieusement son entrée dans nos rangs.

Quand je constate que dans nos groupes on commence à parler de clientèle, je m'inquiète. Je m'inquiète parce qu'il est plus difficile de passer de l'individuel au collectif avec ! des clients et des clientes qu'avec des membres, des travailleurs et travailleuses, des citoyens et des citoyennes, des sans-emploi...

Quand j'entends certaines personnes parler de populations à risque, j'ai des frissons. J'ai des frissons parce que cela mène insidieusement à agir sur les gens individuellement plutôt que sur les risques que présentent leurs communes conditions

de vie et de travail, et parce que cela peut révéler une ouverture à participer au contrôle social des personnes dites «à risque»...

De nombreux autres exemples pourraient ici être exposés mais nous les connaissons tous et toutes. De plus, l'objet de mon texte n'est pas de vous faire part des nombreuses réactions que provoque chez moi le discours technocratique...

Certaines personnes diront que ce ne sont là que des détails, que ce ne sont que des mots, qu'il est souvent plus efficace de parler le langage des technocrates quand on veut être compris d'eux. Je ne partage pas leur point de vue. Je ne vois pas en quoi le fait de se perdre peut augmenter nos chances d'être compris. À mon sens, cela augmente plutôt les probabilités qu'on soit mal compris et qu'on opère de malheureux glissements idéologiques.

Je soutiens que les mots ont leur importance, que c'est à travers eux que s'expriment notre conception des gens avec qui on travaille et notre conception du monde qu'on veut changer. J'estime donc qu'il faut garder précieusement, quitte à devoir prendre le temps de les expliquer encore et encore, les mots qui sont les nôtres et qui sont les plus proches de notre action, les plus proches de l'éducation populaire autonome. Une action autonome suppose un langage qui lui soit propre, un langage autonome, un langage qui ne se laisse pas dénaturer. . .

2. Les programmes d'employabilité : survivre en gérant des pauvres?

Notre rapport aux fonds n'est pas toujours des plus limpides. Et c'est sûrement dans le domaine des programmes d'employabilité que nos contradictions sont les plus criantes. En effet, ces programmes ont déjà donné lieu à des débats houleux dans notre mouvement. Bien que les groupes dans leur ensemble soient habituellement d'accord pour contester ces programmes, plusieurs ne font pas le choix conséquent de refuser de s'en servir.

Les groupes auront à nouveau à se positionner sur ces mêmes programmes maintenant que la ministre Louise Harel a réussi à faire adopter sa contre-réforme de l'aide sociale. Il m'apparaît que notre mouvement ne doit pas laisser ses volontés de survie l'amener à contribuer à l'organisation ou à la justification d'un régime s'apparentant au «workfare». J'estime que nous devons refuser de «gérer» des pauvres, des pauvres maintenant conscrits. Dans le nouveau contexte, l'adoption de codes d'éthique relatifs à l'utilisation de ces programmes ne réussirait pas à les rendre acceptables et elle témoignerait plus de notre rétorsion que de notre développement éthique. Je considère que notre mouvement doit, aujourd'hui plus que jamais, refuser catégoriquement de contribuer à l'atteinte des objectifs économiques gouvernementaux en matière d'aide sociale... Nous devons nous rappeler que nous existons d'abord et avant tout pour regrouper et mobiliser les pauvres et non pour les «gérer»... C'est du moins la cohérence que je nous souhaite!

III. Les moyens nous permettant de passer de l'individuel au collectif

S'il faut faire preuve d'une résistance certaine face aux obstacles qui se dressent devant le r- passage de l'individuel au collectif, cette seule résistance ne suffit aucunement. En effet, en plus d'une bonne dose de résistance, il nous faut toujours nous rappeler pourquoi on fait le choix de l'action collective, savoir contenir la place

qu'occupent les services individuels dans nos groupes, et surtout organiser les services que nous offrons de façon à ce qu'ils servent la lutte collective plutôt qu'ils ne l'empêchent.

Dans la présente partie, je ferai part de l'expérience de l'UTTAM, groupe où je travaille : actuellement. J'espère que l'expérience relatée ici saura jeter un éclairage plus pratique à mes propos et qu'avec certaines adaptations, elle pourra être d'une quelconque utilité dans l'amélioration de certaines pratiques propres à notre mouvement.

A. Se rappeler pourquoi on veut passer de l'individuel au collectif ...

Si les groupes d'éducation populaire autonome prônent le passage de l'individuel au collectif, ce n'est pas par pure fantaisie, ni par pur hasard. La volonté de passer de l'individuel au collectif repose, bien sûr, sur certaines convictions. Les principales convictions qui sont le fondement de notre volonté m'apparaissent être les suivantes:

1. *Les injustices subies par les classes ouvrière et populaire sont systémiques en ce qu'elles sont engendrées par notre système économique, politique et social;*
2. *Les droits qu'on nous concède actuellement ne sont pas suffisants et leur respect, qui représenterait tout de même une nette amélioration sur la situation actuelle, ne serait pas synonyme de justice ;*
3. *Les exploitateurs en veulent très rarement à leurs victimes personnellement et leurs actions ~ sont plutôt motivées par leurs intérêts;*
4. *Nous ne viendrons pas à bout des injustices en nous attardant aux personnes qui en sont victimes une à une;*
5. *Des victimes épuisées peuvent, collectivement, devenir des militants et des militantes infatigables si elles sont placées dans des conditions propices.*

Ces convictions m'apparaissent justes. J'estime que c'est à leur lumière que les groupes d'éducation populaire autonome peuvent le mieux évaluer et améliorer leur action. Je pense, de plus, que ces convictions devraient être largement partagées et que leur lecture ne devrait pas engendrer de grands débats de fond. Là où les choses se corsent, c'est quand nous les confrontons à notre pratique. En effet, il est si simple de perdre de vue les fondements de notre action. Et s'il est vrai que des convictions qui ne mènent pas à l'action ont peu de valeur, une action qui ne repose pas sur des convictions claires n'en a certainement pas plus...

Dans nos groupes, il nous faut donc nous assurer de nous rappeler régulièrement ces convictions. Et il importe que tous et toutes, dans nos organismes, les connaissent, particulièrement les membres de nos conseils d'administration et les travailleurs et travailleuses. Cela suppose qu'on trouve des moyens par lesquels on peut véritablement se les approprier. Bien sûr, cela prend du temps... Mais le temps qu'on prend pour partir sur de bonnes bases a habituellement la qualité de nous en épargner quand on est dans le feu de l'action.

À l'UTTAM, après chaque élection au conseil d'administration, nous tenons une rencontre où nous discutons de deux outils d'appropriation de l'éducation populaire et de la place prioritaire que doivent occuper l'éducation, la conscientisation et la mobilisation dans notre organisme. Ce débat d'une durée d'environ 2 heures, ponctué de situations concrètes auxquelles l'UTTAM a été confrontée, nous permet de nous

assurer que tous et toutes, au conseil d'administration et à l'équipe de travail, partageront les mêmes orientations fondamentales au cours du mandat.

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de travail, même ceux et celles qui n'en sont pas à leur premier débat sur ces outils, y trouvent généralement quelque chose de stimulant: s'il s'agit de leur premier contact avec ces outils, une compréhension plus solide du mandat de l'UTTAM ou, s'il s'agit d'outils déjà débattus, un approfondissement de leur réflexion.

Une telle discussion nous apparaît incontournable. En effet, il faut plus qu'énoncer les convictions sur lesquelles repose notre action, il faut les avoir à l'esprit et savoir comment elles doivent être traduites dans chacune de nos prises de décisions.

B. Offrir des services individuels sans desservir la cause collective...

C'est souvent grâce aux services offerts par nos groupes que les gens entrent en contact avec ceux-ci. Le service a quelque chose de fort intéressant en ce qu'il répond à un besoin immédiat des membres du groupe. Il n'y a, bien sûr, rien de honteux au fait d'offrir des services si ces derniers sont conçus et utilisés comme des moyens nous permettant de regrouper des gens, des moyens de conscientisation et des moyens nous permettant de passer de l'individuel au collectif. Mais si le fait d'offrir des services n'est pas en soi contradictoire avec l'éducation populaire autonome, la façon dont on les offre, elle, peut le devenir. Et il faut bien admettre que les services sont porteurs de plusieurs pièges.

En effet, avec la détérioration des conditions de vie et de travail de la population, l'effritement des programmes sociaux, les attaques que subissent les législations du travail et le peu de ressources dont disposent généralement nos groupes, les services peuvent facilement, si on n'est pas à l'affût de leurs effets pervers, prendre le dessus sur le mandat du groupe.

Une telle situation présente des difficultés tant pour nos organisations que pour les membres de leur équipe de travail qui sont souvent les personnes appelées à dispenser les services individuels.

1. Éviter les pièges que présentent les services individuels pour nos organisations

Il faut, en tant qu'organisation, déterminer la place que peuvent prendre les services individuels dans nos activités. En effet, si un groupe offrant des services individuels ne prend pas la peine de bien circonscrire la place du service en son sein, il risque fort de se retrouver confronté à des situations déchirantes qui sont susceptibles de compromettre le passage de l'individuel au collectif. Nous devons donc être conscientes et conscients des effets pervers que peut avoir le service dans nos groupes, demeurer lucides face à ceux-ci et être en mesure de contenir le service dans des limites où il peut effectivement être un outil de conscientisation et de mobilisation. Cette démarche est souvent difficile dans les groupes et suppose un processus exigeant qui peut présenter des difficultés importantes dans notre type d'organisations. Heureusement, c'est dans des débats comme ceux-là que l'éducation populaire autonome prend tout son sens...

a. Maintenir la perspective politique de notre travail

On sait que la prestation de services individuels a tendance à prendre beaucoup de place dans nos organisations. D'ailleurs, dans la conjoncture actuelle et compte tenu du peu de ressources dont disposent nos groupes pour répondre aux nombreuses demandes qui sont formulées par les gens qui les contactent, les services individuels pourraient très facilement prendre toute la place.

Il serait toutefois malhonnête de continuer de prétendre que les services sont un moyen par lequel les gens peuvent entrer dans nos groupes afin de se joindre à d'autres dans une lutte commune, si la place occupée par les services faisait en sorte que la lutte commune ne se mène plus faute de temps et d'énergie.

En ce sens, quand la place qu'occupent les services individuels dans nos groupes devient à ce point importante qu'elle ne permet plus que la lutte collective se mène, c'est habituellement un indice qui doit nous amener à prendre un temps d'arrêt et à réajuster notre fonctionnement de façon à ne pas compromettre l'objectif fondamental de nos organisations.

b. Garder le contrôle sur nos priorités et échéancier de travail

Un autre piège qui guette tout particulièrement les groupes qui offrent des services de représentation devant les divers tribunaux administratifs et les groupes qui offrent des services similaires, est celui de la perte de contrôle sur leurs priorités et échéancier de travail. En effet, dans de tels organismes, les gens qui offrent les services de représentation se trouvent constamment sollicités à l'extérieur à des moments que l'organisme n'a pas choisis. Il devient conséquemment très difficile de planifier le travail de l'organisme.

À titre d'exemple, lorsqu'une association de victimes d'accidents et de maladies du travail offre des services de représentation devant le tribunal administratif qu'est la Commission des lésions professionnelles (CLP), les personnes responsables de la prestation des services doivent se présenter au tribunal quand ce dernier les convoque. Évidemment, devant ce tribunal, il est possible d'obtenir une remise d'audience. Mais la préparation d'une activité de conscientisation, la production d'un bulletin d'information ou la tenue d'un rassemblement ou d'une manifestation, on s'en doute, ne font pas partie des motifs en vertu desquels une remise est accordée. Il ne faut pas non plus négliger les effets négatifs qu'une remise peut avoir sur la personne représentée, par exemple le fait d'avoir à attendre 4 mois de plus pour obtenir des prestations auxquelles elle a droit. Ceci rend les choix encore plus difficiles.

Ainsi, les groupes qui offrent des services de représentation ou d'autres services comportant des contraintes similaires à celles identifiées pour les services de représentation, peuvent facilement se retrouver dans une situation où la planification de leur travail devient infernale, voire quasi impossible, puisqu'une part significative de ce travail doit être réalisée à des moments déterminés par d'autres...

Évidemment, le passage de l'individuel au collectif peut s'avérer plus difficile quand nos plans de travail visant à l'opérer sont sans cesse modifiés par des éléments qui nous sont extérieurs. Nous devons donc nous assurer que les services individuels qui sont offerts dans nos groupes nous permettent quand même de contrôler notre travail et nos échéanciers.

Toutefois, même quand nous offrons des services qui ne nous imposent pas d'être à l'extérieur, le fait de les offrir peut être assez désorganisant sur le plan interne si les différent-e-s membres de l'équipe n'ont pas la préoccupation de coordonner leur travail. En effet, il devient assez difficile de travailler à la vie d'équipe et à la vie associative du groupe si personne n'est libre en même temps parce que personne ne se concentre sur le même type de tâche en même temps. Il m'apparaît donc important que les services individuels soient aussi concentrés dans le temps de façon à libérer du temps pour les autres tâches.

c. Une expérience parmi d'autres

Après avoir offert des services de représentation devant les tribunaux administratifs pendant près de 15 ans, l'UTTAM s'est retrouvée confrontée à la situation suivante: les membres de l'équipe n'avaient plus de contrôle sur leur agenda en ce que celui-ci était principalement déterminé par les convocations des tribunaux, la planification de notre travail en était fortement affectée, nos mandats d'éducation et de mobilisation, bien que nous les estimions toujours aussi importants, ne recevaient plus la quantité d'énergie nécessaire à l'atteinte de résultats satisfaisants, le travail réalisé avec les victimes d'accidents et de maladies du travail était l'objet d'un certain délaissement faute de temps... Bref, nous réalisons que si rien n'était fait, c'était notre mandat de défense collective des droits qui était menacé...

Bien sûr, tout ça se passait sans que quiconque ne remette en question les orientations du groupe ni son mandat. Nous n'avons pas la volonté de transformer le groupe. Il se transformait néanmoins sous nos yeux qui étaient, fort heureusement, encore attentifs. . . .

Les membres de notre conseil d'administration ont reçu le mandat de l'assemblée générale de se pencher sur la question des services offerts par l'UTTAM et de revenir avec des propositions à l'assemblée générale de l'année suivante. Il fallait donc s'assurer que ce mandat soit dans les faits réalisé et qu'il ne soit pas sacrifié aux services qu'il visait justement à contenir.

Nous avons mis sur pied un comité de travail dont le mandat était d'accompagner les membres du conseil d'administration dans leur réflexion et de leur soumettre des recommandations. Ce processus a duré un an. Ce fut une année fort riche en enseignements pour les membres du conseil d'administration et pour les membres de l'équipe de travail.

En effet, les victimes d'accidents et de maladies du travail membres de notre conseil d'administration ont eu à confronter leur intérêt individuel, qui était bien sûr de recevoir gratuitement des services de représentation, à l'intérêt général des victimes d'accidents et de maladies du travail, qui était avant tout d'obtenir, par une action collective qui prend du temps et des énergies, des modifications au régime d'indemnisation qui est à l'origine des problèmes qu'elles rencontrent.

Les membres de l'équipe de travail, pour leur part, ont eu à prendre un recul face à leurs tâches et à examiner comment celles-ci pouvaient le mieux permettre la réalisation des mandats fondamentaux du groupe.

Après un an d'entrevues, de rédaction de documents, de débats et de formulation de recommandations pour l'assemblée générale, les membres de l'UTTAM

décidaient que notre groupe ne devait plus offrir de services de représentation, sauf dans des cas exceptionnels devant être soumis au conseil d'administration. Il était toutefois convenu que l'UTTAM devait continuer d'offrir des services de première ligne visant à informer les travailleurs et travailleuses sur leurs droits et à les accompagner dans leurs démarches auprès de la CSST ou des tribunaux administratifs en se donnant des moyens concrets pour atteindre une plus grande prise en charge individuelle de leur part.

L'UTTAM est particulièrement satisfaite de cette démarche effectuée à la fin des années 80 qui a forcé un travail de réflexion sur la place que les services individuels occupaient dans notre organisation. Elle nous a permis de développer des réflexes de travail fort utiles et qui nous sont restés...

En effet, le régime d'indemnisation a connu une nouvelle réforme de sa structure d'appel en avril 1998 qui entraîne des conséquences sur notre travail. Tout de suite, l'assemblée générale a donné le mandat au conseil d'administration de mettre sur pied un comité ad hoc pour faire l'analyse des effets de cette réforme sur les services individuels offerts par l'UTTAM et pour identifier les moyens à mettre en place pour que l'UTTAM puisse continuer d'offrir des services de première ligne sans être submergée par ceux-ci.

On voit donc qu'une démarche rigoureuse sur la place qu'occupent les services individuels dans les groupes d'éducation populaire autonome peut s'avérer fort bénéfique et qu'elle est un moment précieux d'éducation sur les intérêts particuliers de nos membres et l'intérêt général de la collectivité qu'ils et elles forment.

Finalement, à l'UTTAM, nous avons adopté des mécanismes qui permettent une vie associative et une vie d'équipe plus intéressantes. Nous avons convenu que l'essentiel du travail sur le plan des services individuels doit être réalisé au cours des deux premières semaines de chaque mois. Une telle façon de faire, bien qu'elle présente certaines contraintes, permet que l'ensemble des membres de l'équipe soient disponibles pour travailler sur les autres mandats du groupe (rencontres d'information et des différents comités, rencontres du conseil d'administration et de l'équipe, travail en coalition, mobilisations, etc.).

2. Éviter les pièges que présentent les services individuels pour nos équipes de travail

Les services individuels ont quelque chose de stimulant pour les gens qui sont appelés à les offrir, et c'est très bien. Mais si l'éducation populaire autonome nous amène à développer notre sens critique face au monde qui nous entoure, elle doit aussi nous amener à être critiques face à nos propres attitudes et réactions en tant que travailleur ou travailleuse dans un groupe d'éducation populaire autonome... Loin de moi l'idée de faire de la psychologie, mais les individus sont mus par des émotions et des sentiments. Il serait plus nuisible de ne pas tenir compte de cette réalité dans notre analyse que de l'examiner lucidement afin de mieux la comprendre, la critiquer et d'agir sur elle.

a. Relativiser la valorisation...

On aime se sentir utile, on aime avoir l'impression qu'on a contribué à améliorer le sort de quelqu'un, on aime la reconnaissance que cela entraîne... Bref, les résultats

qu'on obtient par les services individuels peuvent, pour certaines personnes, être plus valorisants que ceux obtenus par l'organisation d'une manifestation qui n'amènera pas nécessairement le gouvernement à changer son fusil d'épaule ou que ceux obtenus par la tenue d'une conférence de presse couverte par des journalistes parfois hostiles.

Bien sûr, ces réactions sont normales, mais on doit s'assurer qu'elles ne viennent pas provoquer un détournement de la mission du groupe. Il est utile de se rappeler que pendant que nous avons aidé une personne, le système qui l'avait placée dans une situation injuste a fait de même avec plusieurs autres et que conséquemment, notre travail sur le plan collectif doit rester prioritaire.

Loin de moi l'idée de dire que le travail que nous faisons n'est pas important pour les personnes qui ont accès aux services de nos organisations. Je pense toutefois qu'il est d'une importance relative si on tient compte du sort réservé à l'ensemble de la population que nous désirons regrouper et défendre. La valorisation qu'on peut éprouver à travers la prestation de services individuels doit donc être constamment remise en perspective et relativisée.

b. La motivation qu'on trouve dans des résultats mesurables

Les services individuels sont souvent une source de motivation pour les personnes qui les offrent en ce qu'ils donnent lieu à des résultats concrets, plus facilement mesurables et surtout plus immédiats. Il est en effet plus facile d'évaluer le nombre de personnes que le groupe a assistées dans leurs démarches et le résultat positif ou négatif des démarches en question que d'évaluer la portée d'activités de sensibilisation, de conscientisation, de formation, de débat et de mobilisation. Ainsi, tout en étant d'accord sur l'importance d'un travail de longue haleine, plusieurs personnes peuvent le trouver plus essoufflant.

On doit donc tenter de trouver des moyens d'évaluer et de constater les résultats de notre travail sur le plan de l'éducation, de la conscientisation et de la mobilisation. Il nous faut de plus revenir régulièrement sur les convictions fondant notre volonté de passer de l'individuel au collectif. Cela ne peut pas nuire. . .

c. Ne pas confondre obtenir gain de cause et obtenir justice...

Les services individuels ont aussi souvent pour effet d'entraîner une certaine confusion entre le fait d'obtenir gain de cause et le fait d'obtenir justice. Les personnes qui travaillent dans les groupes de défense de droits sont souvent confrontées à un étrange sentiment. En effet, quand on a travaillé pendant des jours avec quelqu'un-e afin de préparer une cause et qu'on reçoit une réponse positive d'un office, d'une commission ou d'un tribunal quelconque, il est humain de s'enthousiasmer. C'est bien de le faire. Mais il ne faut jamais perdre de vue que dans un contexte où les droits qui nous sont concédés sont insuffisants, ce qu'on peut gagner est, le plus souvent, encore injuste.

Peut-on véritablement se réjouir durablement du fait qu'une personne à qui on avait refusé l'aide sociale, obtienne finalement 490\$ par mois? Peut-on véritablement se réjouir durablement qu'un accidenté du travail à qui on avait refusé le droit à la réadaptation ait finalement droit à un programme à rabais le condamnant sans doute à l'aide sociale un an plus tard? Peut-on véritablement se réjouir durablement du fait qu'une travailleuse ait finalement droit à l'assurance-chômage mais qu'elle ait droit, parce que régulièrement mise à pied, à 50% de son revenu brut à titre de prestations?

Je ne le pense pas. Et j'estime que c'est cela qui doit toujours faire en sorte que notre action collective prime sur notre action individuelle.

d. Accepter qu'on ne peut pas répondre à l'ensemble des besoins .

Le fait de limiter la place qu'occupent les services individuels dans nos groupes présente aussi parfois quelques difficultés pour les personnes appelées à les donner. En effet, il n'est pas toujours facile d'être face à une personne qui est désespérée et de devoir lui expliquer qu'elle ne pourra pas trouver le support qu'elle demande dans notre groupe. Et c'est de plus en plus difficile puisque les besoins deviennent de plus en plus criants et que l'accès aux ressources disponibles à la population est plus limité quand il ne disparaît pas tout simplement.

Bien sûr, une telle situation porte plus d'une personne et plus d'un organisme à prendre sur eux les services auxquels les gens n'ont plus accès ailleurs. Il faut toutefois réaliser qu'à long terme, on se tire dans le pied avec une telle stratégie. En effet, tant que l'État pourra nous faire accomplir le travail autrefois réalisé par les travailleurs et travailleuses des services publics, il continuera de pratiquer ses coupes, de placer ces travailleurs et travailleuses dans une situation toujours plus précaire, et nos groupes seront submergés de demandes sans cesse croissantes auxquelles il leur sera objectivement impossible de répondre même s'ils devaient se consacrer entièrement aux services individuels.

J'estime donc qu'il nous faut résister de toutes nos forces et de toute notre volonté. Je suis toutefois consciente des difficultés que cela présente. C'est la raison pour laquelle nous devons être fermement convaincu-e-s du fait que notre action sera plus utile aux personnes qui font appel à nous, de même qu'aux autres qui vivent des situations semblables, si nous continuons d'agir de façon prioritaire sur le plan collectif que si nous nous laissons emprisonner dans les services individuels.

e. Une expérience parmi d'autres

À l'UTTAM, nous nous sommes donné des mécanismes de contrôle collectif sur les services individuels que les membres de l'équipe sont appelé-e-s à donner. Ainsi, dans un premier temps, les membres du conseil d'administration ont adopté des balises claires quant aux interventions que l'UTTAM peut réaliser dans les dossiers des victimes d'accidents et de maladies du travail. Ces balises font en sorte que l'accès à certains services est réservé aux seules personnes qui sont dans les situations les plus difficiles. Toutefois, les membres du conseil d'administration, conscientes et conscients qu'aucune règle générale ne peut être universellement satisfaisante, ont laissé une certaine latitude à l'équipe de travail pour juger des exceptions qu'il fallait admettre dans notre fonctionnement.

Les membres de l'équipe de travail satisfaites et satisfaits de cette façon de faire ont toutefois réalisé que les exceptions possibles risquaient d'être fort nombreuses si nous n'encadrions pas davantage la latitude qui nous était laissée par les membres du conseil d'administration. Conscientes et conscients des effets pervers qui nous guettaient, nous avons décidé que toute exception doit être soumise à l'équipe avant d'être admise et que ce n'est que sur autorisation de l'équipe de travail qu'elle pourra l'être. Ceci permet donc des débats réguliers qui nous aident à bien situer notre travail dans sa perspective fondamentale.

Un tel fonctionnement a deux avantages principaux: il limite l'espace qu'occupent les services individuels dans le travail de l'UTTAM et il évite que le refus d'un service qui peut parfois être déchirant repose uniquement sur les épaules de la personne à qui la demande a été faite.

3. Le service mobilisateur est un service qui traduit notre volonté de passer de l'individuel au collectif...

Une fois qu'un groupe d'éducation populaire autonome réussit à faire en sorte que les services individuels n'occupent pas une place susceptible de compromettre son travail, il n'a pas pour autant mis en place des façons de donner des services qui viennent appuyer le passage de l'individuel au collectif. En effet, une fois qu'on a suffisamment bien circonscrit la place qu'occupent les services afin que ceux-ci ne soient plus des obstacles à la réalisation de notre travail, il faut ensuite les offrir de façon à ce qu'ils soient un moyen qui favorise, encourage et permette le passage de l'individuel au collectif.

a. Un service qui repose sur la réalité collective des gens que nous rejoignons

Ainsi, il est important, lorsqu'on offre des services individuels, qu'on prenne le temps de discuter avec les personnes que nous rencontrons; qu'on leur expose qu'elles ne sont pas seules, *que, parce que les problèmes ne sont pas individuels mais systémiques, plusieurs personnes se retrouvent dans une situation identique ou similaire*; qu'on leur explique ce qui provoque les injustices dont elles sont victimes; qu'on leur présente la situation d'autres personnes aux prises avec le même système provoquant des problèmes différents mais ayant la même origine; qu'on prenne le temps de leur expliquer concrètement les effets qu'ont les réformes dans leur situation particulière; et surtout, qu'on leur présente la vision de notre groupe sur leur situation, les limites des services que nous offrons et ce qui a motivé nos choix et que nous les invitons de façon soutenue à se joindre à l'organisation et à participer à ses diverses activités et actions.

En effet, si on veut que les gens qui font appel à nos organisations réalisent que les groupes d'éducation populaire autonome sont avant tout des organisations de lutte et non pas des organisations de services, il est absolument nécessaire que les services qu'ils y reçoivent soient différents et qu'ils incitent à l'action collective.

b. Une expérience parmi d'autres

Les associations de victimes d'accidents et de maladies du travail s'attendent au dépôt d'un projet de loi très bientôt visant à réduire les indemnités versées par la CSST suite à une lésion professionnelle reconnue. L'UTTAM a décidé de concevoir des outils permettant, chaque fois que nous rencontrerons un travailleur ou une travailleuse, de faire avec lui ou elle le calcul de la nouvelle indemnité qu'il ou qu'elle recevrait si les nouveaux modes de calcul de l'indemnité étaient adoptés. Ainsi, chaque personne rencontrée sera sensibilisée à la lutte à mener et systématiquement invitée à participer aux différentes actions que nous devons mener et lors desquelles nous collectiviserons les informations.

Bien sûr, une telle façon de faire implique qu'on consacre plus de temps au service puisque cet exercice supposera qu'on passe au moins 20 à 30 minutes sur cette seule question avec chaque personne rencontrée. Nous pensons toutefois qu'elle est de nature à stimuler le passage de l'individuel au collectif.

IV. Conclusion

Au Québec, dans un contexte où les programmes sociaux et les législations relatives au monde du travail sont sous attaque constante, les groupes d'éducation populaire autonome ont un rôle fondamental à jouer, celui de regrouper des personnes qui sont opprimées et appauvries, et celui de leur fournir des lieux où elles peuvent faire entendre leur voix et agir collectivement afin d'obtenir une amélioration de leur conditions de vie et de travail. Le rôle de nos groupes n'est pas d'éteindre des feux, il est plutôt de les révéler et de contribuer à identifier et à combattre les orientations et les politiques qui en sont responsables.